

Annexe 1
Liste des participants

PRÉSENCES À LA SÉANCE D'INFORMATION DU 15 novembre 2007

Participants

M. Claude Amyot, Association du Lac en Cœur
M. Roger Chaumont, UPA des Plaines
M. Martin Drapeau, Conseil régional de l'Environnement des Laurentides
Mme. Louise Gallant, La Montagne de L'Espoir
M. Roger Landry, Citoyen
M. Robert Proulx, Citoyen Sainte-Sophie et voisin du site
M. Robert Védrine, Citoyen Sainte-Anne-des-Plaines
M. Sylvain Viau, Citoyen Saint-Colomban

Pour Waste Management

M. Martin Dussault
M. Daniel Brien
M. Pierre Légaré – TECSULT
M. Ghislain Lacombe, Directeur de l'ingénierie
M. Simon Mercier
M. Hugues Vincelette
Mme. Michèle Rivard

Pour *Transfert Environnement*

M. André Delisle
M. Alex Craft
Mme. Stéphanie Sinaré
Mme. Marie-Noëlle Sergerie

Annexe 2
Ordre du jour



PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-SOPHIE
Atelier 1 – Justification du projet et technologies proposées

Jeudi 15 novembre 2007

19h

ORDRE DU JOUR

- | | |
|-------|---|
| 19h | <ol style="list-style-type: none">1. Accueil et présentation des participants2. Explication du processus de pré-consultation3. Retour sur la séance d'information et de consultation4. Règles de fonctionnement de l'atelier |
| 19h30 | <ol style="list-style-type: none">1. Rappel général du projet2. Justification : les besoins3. Les aménagements : technologies proposées |
| 20h15 | Pause santé |
| 20h30 | Questions et réactions des participants |
| 21h25 | Divers et évaluation du processus |
| 21h30 | Fin |

Annexe 3
Présentation :
Besoins et technologies

**LIEU D'ENFOUSSEMENT DE
SAINTE-SOPHIE**
Projet de développement
Besoins et technologies

15 novembre 2007



Plan


- **Le projet de développement**
- **Les besoins**
- **Les technologies**
- **Les avantages**

2 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management. 

**Le projet :
Objectifs de continuité**

- **Continuer à desservir la clientèle actuelle**
- **Répondre à une demande existante**
- **Offrir un service à long terme**
- **Assurer une flexibilité d'exploitation**



3 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management. 

**Le projet :
Desservir la clientèle en augmentation**

- **Clientèle desservie**
- **Population**

- Laurentides
- Lanaudière
- CMM

Tableau 1. Population des territoires desservis (2006-2035)

Territoire	Population 2006	Population 2035
CMM	3 579 400	4 247 700
Laurentides	251 100	350 000
Lanaudière	198 800	243 400
Total du marché visé	4 029 300	4 841 100
% augmentation prévue de la population (2010-2035)	17,2 %	

Estimation de l'Institut de la statistique du Québec – juillet 2006

4 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management. 

**Les besoins :
En fonction de l'évolution future**

- **Effet de la Politique québécoise 1998-2008**
- **Croissance démographique (2010-2035)**
 - Besoins d'enfouissement proportionnels à la population du territoire desservi

5 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management. 

**Les besoins :
La situation en 2006**

Tableau 4. Estimation de la quantité de matières résiduelles éliminées en 2006 dans le marché de WM

	CMM	Laurentides	Lanaudière	Total du marché visé
Population	3 579 400	251 100	198 800	4 029 300
% de la population du Québec	46,8 %	3,3 %	2,6 %	52,7 %
Quantité de matières éliminées (tonne/an)	2 794 000	171 000	212 000	3 177 000
Quantité de matières éliminées/personne (tonne/pers./an)	0,78	0,68	1,07	0,79

6 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management. 

Les besoins :
Les sites sur le territoire

Tableau 5 : Sites d'enfouissement desservant le territoire de la CMM, les Laurentides et Lanaudière

Région	Localisation	Échéance prévue de l'autorisation	Quantité enfouie par année
Laurentides	Lachute	2022	500 000
	Sainte-Sophie	2010	1 000 000
	Canton de Marchand	2036	30 000
	Mont-Laurier	2027	16 000
Lanaudière	Lachenaie	2008	1 300 000
	Saint-Thomas (Joliette)	2035	650 000
Total			3 496 000

7 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement, Pensez vert. Pensez Waste Management.



Les besoins :
Les marchés visés

Prévision des besoins (2010-2035) : 5 scénarios

	Quantité de matières résiduelles par secteur (tonnes)			Total
	Municipal	ICI	CRD	
Scénario 1	27 890 000	22 050 000	18 580 000	68 500 000
Scénario 1a	28 250 000	22 310 000	18 620 000	69 180 000
Scénario 2	24 410 000	19 250 000	16 080 000	59 740 000
Scénario 2a	25 900 000	20 470 000	117 070 000	63 440 000
Scénario 3	40 300 000	31 920 000	26 560 000	98 780 000

8 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement, Pensez vert. Pensez Waste Management.



Les besoins :
Scénarios retenus

- **Hypothèse :**
Objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles atteints en 2013
 - Sans diminution du taux d'élimination actuel :
69 180 000 tonnes de 2010 à 2035
 - Avec une diminution du taux d'élimination :
63 440 000 tonnes de 2010 à 2035

9 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement, Pensez vert. Pensez Waste Management.



Les besoins :
Capacité des sites existants

Tableau 7 : Capacité résiduelle des sites d'enfouissement en place

	CMM				
	Territoire de la CMM	Lachute	Laurentides Canton de Marchand	Mont-Laurier	Lanaudière Saint-Thomas
Date d'autorisation	n.a.	2005	2005	n.d.	2006
Échéance prévue de l'autorisation	n.a.	2022	2036	2027	2035
Capacité cumulative autorisée (mm ³)	0	12 400 000	1 200 000	1 050 000	21 200 000
(mt)	0	9 920 000	900 000	690 000	16 960 000
Capacité annuelle autorisée (mt/an)	0	500 000	30 000	n.d.	650 000
Capacité résiduelle autorisée pour l'horizon 2010 – 2035					
Capacité résiduelle (mt)	0	6 500 000	780 000	320 000	16 960 000
Total (mt)			24 500 000		

10 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement, Pensez vert. Pensez Waste Management.



Les besoins :
La satisfaction de la demande

- **Besoins totaux d'élimination entre 2010 et 2035:**
 - Estimés entre 63,4 et 69,2 millions de tonnes
- **Capacité autorisée entre 2010 et 2035:**
 - Estimée aujourd'hui à 24,5 millions de tonnes
- **Nouvelle capacité requise entre 2010 et 2035:**
 - De 40 à 45 millions de tonnes

11 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement, Pensez vert. Pensez Waste Management.



Les besoins :
La satisfaction de la demande

- **Le projet permettra de satisfaire une partie des besoins d'élimination**
- **La part de marché du site de Sainte-Sophie sera maintenue**
- **Une réserve opérationnelle et concurrentielle**



12 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement, Pensez vert. Pensez Waste Management.



Les besoins :
Une partie de la solution

- **Le développement de la propriété**
 - Nouvelle aire d'exploitation de 99 hectares
 - Volume potentiel : 28 500 000 mètres cubes
 - Tonnage annuel : jusqu'à 1,25 millions tonnes/an
 - Durée d'exploitation : 25 à 30 ans



13 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



Les technologies :
Zone d'exploitation envisagée



14 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



Les technologies :
Un aménagement sécuritaire

- Selon les exigences du REIMR pour les L.E.T
- **Maintien des installations de confinement**
 - Parois étanches autour des cellules
 - Système d'imperméabilisation à double niveau de protection
- **Collecte et traitement des lixiviats et biogaz**
- **Valorisation énergétique des biogaz**



15 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



Les technologies :
Les systèmes en place

- **Poste d'identification, de contrôle et de pesée**
- **Système de détection des matières radioactives**
- **Éco-centre**
- **Systèmes de collecte et de traitement du lixiviat**



16 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



Les technologies :
Les systèmes en place

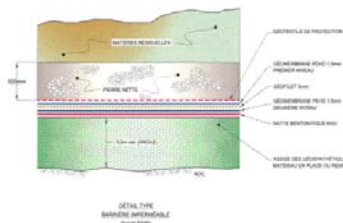
- **Système de collecte et de traitement des biogaz**
- **Système de compression des biogaz**
- **Système de destruction des biogaz**
- **Système de neutralisation des odeurs**
- **Bureaux administratifs et garages**



17 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



Les technologies :
Cellules à double niveau de protection

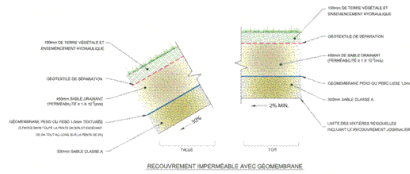


- Une couche de drainage de 500 millimètres d'épaisseur
- Un géotextile de protection
- Une géomembrane en polyéthylène haute densité (PEHD de 1,5 millimètres d'épaisseur)
- Un géofiltre de drainage de 5 millimètres d'épaisseur
- Une deuxième géomembrane en PEHD de 1,5 millimètres d'épaisseur
- Une membrane d'argile synthétique imperméable de 6 millimètres d'épaisseur

18 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.

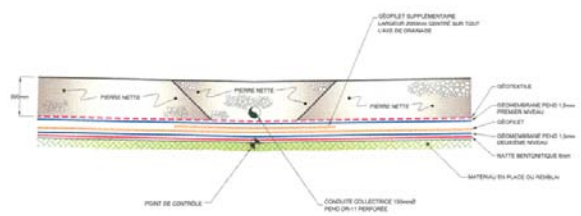


Les technologies :
Recouvrement final imperméable



- Un couvert de végétation herbacée
- Une couche de terre végétale de 150 millimètres d'épaisseur
- Un géotextile de séparation
- Une couche de drainage (sable ou autre matériau granulaire) d'une épaisseur minimale de 450 millimètres
- Une géomembrane imperméable de 1 millimètre d'épaisseur ou une couche de 450 millimètres d'un matériau peu perméable
- Une couche de sable drainant de 300 millimètres d'épaisseur

Les technologies :
Système de collecte de lixiviat



Les technologies :
Recirculation du lixiviat

- Humidification des matières à enfouir
- Stabilisation accélérée des matières résiduelles
- Diminution de la charge organique des eaux de lixiviation
- Réduction de la quantité de lixiviat à traiter
- Tassement accéléré des matières résiduelles
- Optimisation du volume d'enfouissement

Les technologies :
Traitement du lixiviat

- Un bassin d'entreposage d'une capacité de 60 000 mètres cubes
- Un étang aéré d'une capacité de 12 500 mètres cubes
- Un réacteur biologique
- Un bassin de post-égalisation de 3000 m³ et un bassin de polissage de 1050 m³



Les technologies :
Collecte et traitement des biogaz

- Environ 140 tranchées horizontales d'extraction de biogaz
 - Conduites horizontales perforées de 150 millimètres de diamètre
 - Têtes de puits munies de régulateurs de débit
- Drains de captage raccordés au réseau de collecteurs principaux
- Dispositif de drainage avec un réservoir pour la vidange des condensats
- Station de pompage et de compression du biogaz
- Torchères de destruction des biogaz non valorisés



Les technologies :
Valorisation des biogaz

- Système de compression
- Acheminement à l'usine Cascades
- Autres ententes potentielles



Les avantages :
Environnement et économie

- **Environnementaux**
 - Sécurité environnementale du site
 - Appui des objectifs du PGMR de la MRC
 - Réduction des gaz à effet de serre (GES)
- **Économiques**
 - Économies d'échelle
 - Économies des municipalités sur les coûts d'élimination
 - Investissement dans des programmes de récupération et de valorisation
 - Contribution au développement économique régional



ÉCHANGES

QUESTIONS?
COMMENTAIRES?
SUGGESTIONS?



Projet de développement du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie



PRÉ-CONSULTATION SUR L'ÉTUDE D'IMPACT

Séance d'information générale

18 octobre 2007

WMM
WASTE MANAGEMENT

Projet de développement du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie



FICHE D'INFORMATION

Octobre 2007



Table des matières

L'ENTREPRISE : ACTIVITÉS ET ENGAGEMENTS	3
Les activités à Sainte-Sophie	3
Appui au développement économique et agricole	4
Le programme de gestion environnementale	6
La sécurisation de l'ancien site	7
LE PROJET : CONTINUITÉ DES SERVICES	8
Un aménagement sécuritaire	9
Des besoins démontrés	9
L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE : CONTRIBUTION DES CITOYENS	10
Audiences du BAPE	10
Décision gouvernementale	11
LA PRÉ-CONSULTATION : L'ÉCOUTE DES PRÉOCCUPATIONS CITOYENNES	13
Information et consultation	13
Intégration au projet	14
APPROCHE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE : POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	17
Proactive en environnement	17
Engagée dans la communauté	18
Accessibilité de l'information	19



L'entreprise : activités et engagements

Waste Management (WM) est la compagnie propriétaire du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie. Depuis le 1^{er} janvier 2006, le nom d'Intersan, filiale québécoise de Waste Management n'est plus utilisé.

Waste Management, dont le siège social est situé à Houston, au Texas, est la plus importante entreprise de gestion des matières résiduelles au monde. Elle œuvre à travers l'ensemble de l'Amérique du Nord où elle possède et opère, à ce jour, 413 divisions de collecte et de transport, 370 postes de transbordement, plus de 131 centres de tri, 17 centres de valorisation énergétique et 283 lieux d'enfouissement parmi lesquels 95 valorisent le biogaz en énergie.

Au Canada, Waste Management opère 116 divisions de collecte et de transport, 20 centres de tri et 18 lieux d'enfouissement, desservant au total 4 500 000 clients résidentiels et 170 000 clients commerciaux et industriels, répartis dans huit provinces.

Au Québec, l'entreprise emploie environ 300 personnes dans sept divisions : à Montréal, à Sainte-Sophie, à Drummondville, à Saint-Étienne-des-Grès, à Saguenay, à Val d'Or et à Magog.

Waste Management possède et exploite également deux autres lieux d'élimination des matières résiduelles, soit à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore), et à Magog (lieu d'enfouissement sanitaire Bestan). L'entreprise est également propriétaire de deux postes de transbordement situés à Longueuil et à Salaberry-de-Valleyfield.

Dans l'opération de ses lieux d'enfouissement, Waste Management met en œuvre les meilleures pratiques afin de protéger la santé publique et l'environnement. Des mesures efficaces assurent la sécurité environnementale et un suivi serré est réalisé à cette fin.

Au plan social, les engagements de WM assurent une gestion transparente se traduisant par des échanges ouverts et une étroite collaboration avec la communauté.



Les activités à Sainte-Sophie

Le lieu d'enfouissement est situé dans la municipalité de Sainte-Sophie sur le territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord, à environ six kilomètres à l'est de Saint-Jérôme. Les opérations d'enfouissement ont débuté en 1964. Le site a été acquis par Waste Management (INTERSAN à l'époque) en 1997. Depuis, le site a fait l'objet de nombreuses améliorations au plan technique et environnemental.

En novembre 2004, Waste Management a obtenu un décret d'autorisation lui permettant un premier agrandissement du site pour une capacité de réception de déchets de 5 400 000 mètres cubes et pour une durée d'exploitation d'environ cinq ans. La capacité autorisée devrait être comblée au début de 2010.

Le lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie est localisé dans une zone agricole et forestière. Des boisés le bordent au sud et à l'est, alors que les espaces sont plus ouverts à l'ouest et au nord. Le territoire qui entoure le site est occupé en grande partie par des exploitations agricoles. Les résidences les plus proches sont situées sur les 1^{ère} et 2^{ème} rues de Sainte-Sophie, ainsi qu'au Domaine des Cyprès sur le territoire de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, à deux kilomètres environ à l'est du site.

Le lieu d'enfouissement respecte les exigences réglementaires pour la localisation d'installations de gestion de matières résiduelles. Les normes gouvernementales imposent des distances minimales et des zones tampons destinées à protéger les cours d'eau, les habitations voisines et les autres établissements à proximité. Ces conditions d'implantation visent aussi la protection des eaux souterraines et l'intégration au paysage.

Les engagements de Waste Management

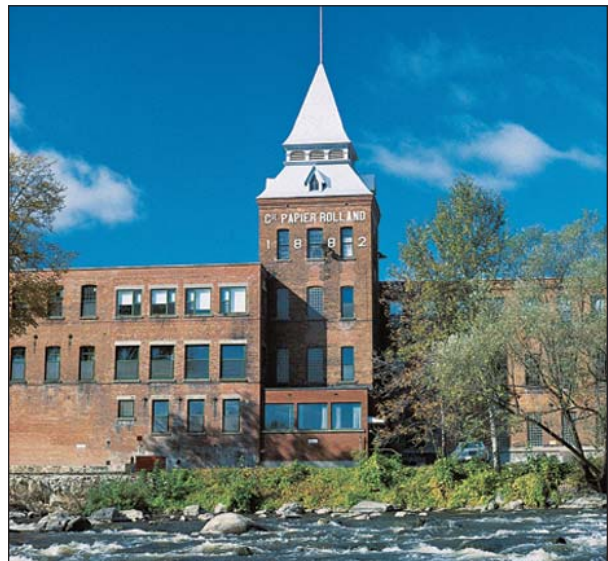
- Gestion environnementale sécuritaire
- Transparence dans l'information
- Échange avec la communauté
- Apport au développement économique de la région
- Soutien des efforts de récupération et de recyclage
- Consultations sur le développement des projets
- Contributions communautaires

Appui au développement économique et agricole

Waste Management a développé un processus en vue de dynamiser l'activité agricole dans le secteur de ses installations. Waste Management a conclu, en septembre 2007, une entente avec le Comité technique agricole (CTA) en vue de compenser la perte de 65 hectares de terrains qui sont et seront utilisés à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'enfouissement.

En vertu de cette entente, Waste Management investira dans un fonds servant à appuyer des projets à caractère agricole dans les environs du lieu d'enfouissement. Ce fonds sera administré par le Centre local de développement (CLD) de la Rivière-du-Nord, la gestion et la distribution des sommes seront effectuées par un organisme sans but lucratif (OSBL) constitué de bénévoles. Cet OSBL aura le mandat d'évaluer les projets qui lui seront soumis en fonction de critères pré-établis et pourra jumeler les fonds qu'il possède à des programmes publics de subventions, ce qui renforcera l'intervention financière et dynamisera l'activité agricole comme il est souhaité.

Dans le cadre de l'exploitation du lieu d'enfouissement, Waste Management a aussi orienté ses efforts sur des activités de mise en valeur au bénéfice de la communauté. Ainsi, les biogaz captés au site sont acheminés à l'usine Cascades à Saint-Jérôme comme source d'énergie pour la production de papiers fins.





Politique environnementale

Waste Management of Canada Corporation (Waste Management) est une organisation de gestion des déchets qui possède des bureaux à Brampton, Ontario, et des exploitations dans tout le Canada. En tant que société responsable, nous nous engageons à protéger la santé, les ressources naturelles et l'environnement par le biais de pratiques de travail saines et d'exploitations de gestion des déchets. Nous communiquerons régulièrement avec nos voisins et les communautés avec lesquelles nous faisons affaire. Nous prendrons également en compte les besoins de ces derniers sur le plan de l'environnement.

Applicabilité

Les principes de cette politique s'appliquent à toutes les propriétés possédées et louées ainsi qu'à toutes les exploitations contractées dans tout le Canada.

Amélioration continue

Nous réviserons régulièrement toutes nos opérations pour identifier les impacts potentiels sur l'environnement et développer des programmes et des meilleures pratiques de gestion qui respectent les principes d'amélioration continue et de prévention de la pollution. Nous maintiendrons un programme de formation pour garantir que chaque employé de Waste Management possède les compétences et connaissances nécessaires, afin d'assurer que les normes de protection de l'environnement sont toujours observées et respectées.

Conformité réglementaire

Nous travaillerons en étroite collaboration avec les organismes de réglementation et les associations d'industries pour avoir un effet sur le développement de politiques, de procédures et de lois de protection de l'environnement saines. Comme minimum, nous garantirons une conformité avec les exigences légales et les autres exigences auxquelles Waste Management souscrit.

Mesures correctives et préventives

Nous effectuerons des audits environnementaux de nos exploitations et installations et répondrons à tout manquement qui pourrait être trouvé. Nous prendrons des mesures correctives et préventives pour garantir que les manquements seront abordés et évités à l'avenir.

Surveillance et révision du système

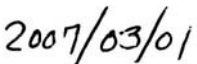
Nos cadres supérieurs surveilleront régulièrement le système de gestion de l'environnement pour s'assurer du respect des principes de cette politique dans tout le pays. Les politiques et procédures environnementales seront établies, revues et approuvées lors de la révision du système de gestion.



Directeur général de secteur de marché
Waste Management



Directeur de district
Waste Management



Date

Le programme de gestion environnementale

Waste Management applique un système de gestion environnementale lui permettant d'atteindre des performances environnementales de nature à assurer la protection des citoyens et de l'environnement et respectant les lois et règlements en vigueur.

Le programme de gestion environnementale touche l'ensemble des activités de l'entreprise. Des procédures rigoureuses et sécuritaires sont appliquées lors des différentes opérations. Le personnel qualifié s'assure du respect de ces pratiques environnementales.



Une vérification annuelle de la conformité des opérations est effectuée afin d'améliorer constamment les performances. Un plan de mesures d'urgence en cas d'accidents permet d'alerter rapidement les responsables et d'intervenir efficacement en collaboration avec les autorités concernées.

Pour ce qui est de l'élimination des matières résiduelles, des procédures rigoureuses encadrent l'acceptation des déchets ainsi que le suivi de la qualité des eaux, des sols et de l'air autour du site.



Bilan des réalisations

Au plan social :

- Implantation en 2004 du Comité de vigilance, composé de citoyens et de représentants d'organismes locaux.
- Création d'un Comité de l'eau potable en collaboration avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines afin de suivre de façon spécifique la qualité de la nappe souterraine au sud du site.
- Signature d'une entente de partenariat avec les municipalités de la MRC de la Rivière-du-Nord et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour la gestion de leurs matières résiduelles, se traduisant par des économies pour les citoyens.
- Signature d'une entente financière avec le Comité technique agricole pour stimuler le développement de l'agriculture dans les environs du lieu d'enfouissement.
- Mise en place d'un protocole d'entente en collaboration avec le Service Canadien de la faune pour le contrôle des goélands.
- Engagement au sein de la communauté en soutenant divers organismes.

Au plan environnemental :

- Installation d'une station de traitement des eaux de lixiviation haute performance sur le site même.
- Installation d'une barrière hydraulique visant à protéger la nappe d'eau souterraine.
- Captage et valorisation des biogaz – alimentation en énergie de l'usine Cascades depuis 2005 à l'aide des biogaz issus de la décomposition des matières enfouies.

La sécurisation de l'ancien site

En 2003, Waste Management a entrepris un vaste chantier pour renforcer la protection environnementale dans le secteur de l'ancien site, opéré bien avant l'arrivée de l'entreprise à Sainte-Sophie. A la suite d'expertises poussées menées en 2002, l'entreprise a décelé des traces de contamination reliées aux opérations passées en périphérie immédiate du côté sud. Waste Management a alors développé en collaboration avec les autorités du ministère de l'Environnement et de Sainte-Anne-des-Plaines un plan de sécurisation environnementale qu'elle a par la suite mis en œuvre. L'objectif des différentes interventions techniques était d'assurer le confinement des eaux de lixiviation et des biogaz générés dans le vieux secteur, de les récupérer et de les traiter.



Waste Management a d'abord procédé à l'aménagement d'une ligne de puits de captage des biogaz installée à la limite sud de sa propriété en travers de la trajectoire de migration hors du site. Un réseau de captage actif est depuis graduellement implanté sur l'ancien site pour en retirer les biogaz, diminuant ainsi les possibilités de migration de ces biogaz dans le sous-sol et les eaux souterraines.

Par la suite, en 2004, une tranchée périphérique a été aménagée sur le pourtour de l'ancien site à l'intérieur de la paroi étanche déjà en place pour piéger et capter à la fois les biogaz et les eaux de lixiviation en vue de leur traitement.

Au début de 2005, Waste Management a procédé à l'installation d'une barrière hydraulique en bordure immédiate de sa propriété, du côté sud. Cette mesure empêche le déplacement des eaux souterraines affectées en aval du site.



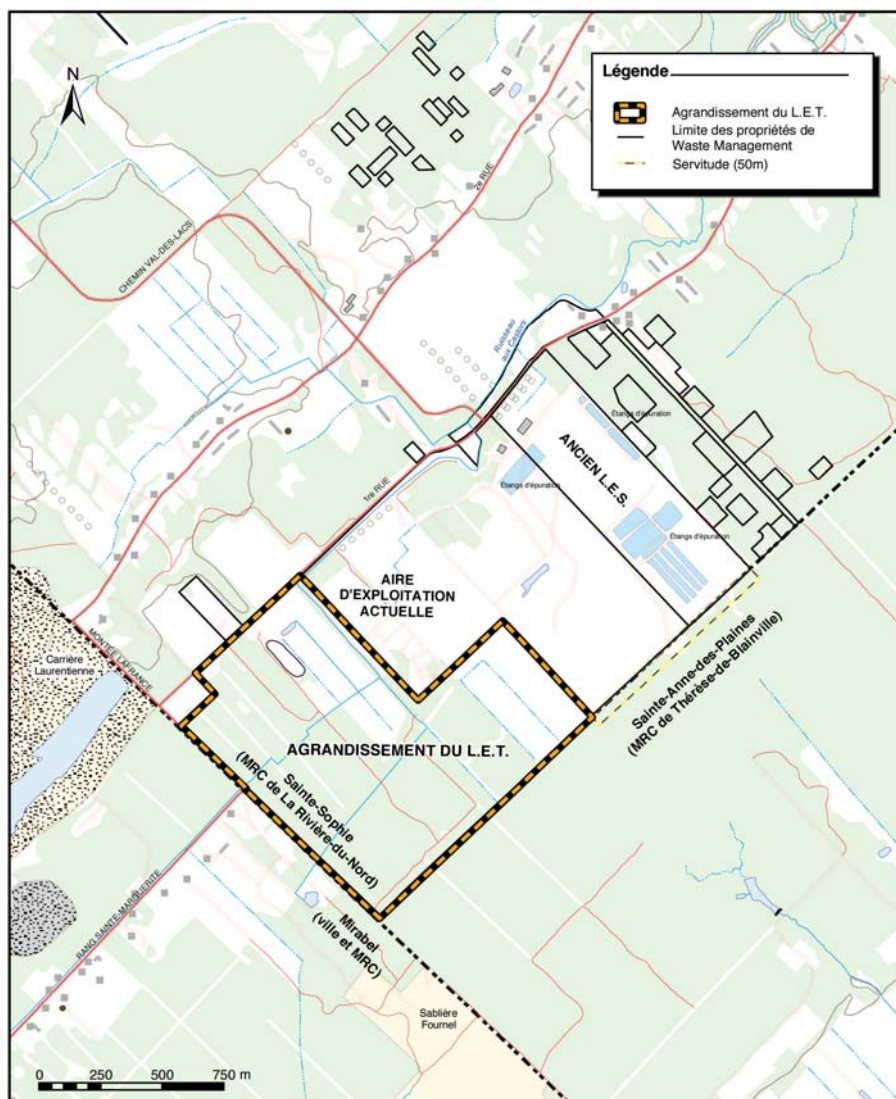
En plus d'un nouveau bassin d'accumulation étanche de 60 000 m³, aménagé en 2003, une station d'épuration des eaux, d'une capacité de 200 000 m³/an faisant appel à la technologie de réacteur biologique séquentiel a été construite. Elle a été mise en exploitation au début du mois de juillet 2007. Elle traite la totalité des eaux de lixiviation du site, aussi bien dans les anciennes zones d'exploitation que pour la nouvelle partie. Les anciens bassins d'accumulation sont pour leur part graduellement démantelés au fur et à mesure qu'ils sont vidés.

Des résultats concluants ont été enregistrés à la suite de la mise en œuvre de ces mesures contenues dans le plan de sécurisation environnementale. Ces résultats ont été compilés dans différents rapports présentés au Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, au Comité de suivi de l'eau potable de Sainte-Anne-des-Plaines et au Comité technique agricole.

Le projet : continuité des services

Au printemps 2007, Waste Management a déposé un avis de projet au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) proposant le développement d'une nouvelle aire d'exploitation sur une superficie de 99 hectares avec

une capacité de 28 750 000 tonnes. Le développement de cette nouvelle aire d'exploitation permettra à l'entreprise de poursuivre ses activités au site existant et de continuer à desservir de façon efficace sa clientèle.



Secteur visé par le projet d'agrandissement



Un aménagement sécuritaire

Selon les caractéristiques du projet présentement évalué, une quantité maximale de 1 250 000 tonnes métriques par année de matières résiduelles serait reçue au site. Sur cette base, la durée de vie active du lieu d'enfouissement proposée serait d'environ 25 ans.

La zone d'exploitation envisagée se situe immédiatement au sud-est et au sud-ouest de la zone d'exploitation actuelle.

La nouvelle installation sera conçue, aménagée et exploitée en conformité avec les exigences et les conditions générales d'aménagement applicables aux lieux d'enfouissement technique prescrites par le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR) en vigueur depuis janvier 2006. Les technologies sécuritaires déjà utilisées sur le site actuel seront maintenues : fond et parois étanches dans les cellules d'enfouissement, système d'imperméabilisation à triple niveau d'étanchéité, collecte et traitement des eaux de lixiviation et des biogaz ainsi que la valorisation énergétique de ces derniers.



Fiche technique du projet

- Aire proposée : 99 hectares
- Volume disponible évalué : 30 millions de mètres cubes
- Tonnage annuel : jusqu'à 1,25 millions de tonnes par an
- Durée estimée d'exploitation : 25 à 30 ans
- Continuité dans la desserte de la clientèle actuelle

Des besoins démontrés

L'analyse des besoins futurs d'élimination pour le territoire desservi par le site de Sainte-Sophie fournit les bases essentielles pour la planification du développement du site. Elle repose sur deux importants facteurs : le succès de l'application de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998 – 2008* et la croissance démographique. La demande pour les besoins d'enfouissement est directement proportionnelle à la population du territoire desservi. L'atteinte de l'objectif de récupération visé aura un impact déterminant sur les quantités de matières résiduelles à éliminer dans le futur.



L'évaluation des besoins et des marchés effectuée par Waste Management pour son projet porte sur l'évolution de la situation au cours des 25 prochaines années, soit jusqu'en 2035. Elle s'appuie sur les statistiques d'évolution de la population publiées par l'Institut de la Statistique du Québec, ainsi que sur les données sur la gestion des matières résiduelles compilées dans les bilans réalisés tous les deux ans par Recyc-Québec. Les perspectives démographiques révèlent que la population du marché visé augmentera de 17,3% dans l'horizon 2010 – 2035; ce qui signifie que même si le taux d'élimination des matières résiduelles par personne ne change pas, la quantité de matières résiduelles à éliminer augmenterait tout de même. Les besoins alors estimés sont de l'ordre de 63 à 69 millions de tonnes sur cette période 2010 – 2035.

L'analyse des besoins tient également compte du fait que Waste Management continuera à appuyer les efforts de la MRC de La Rivière-du-Nord pour atteindre les objectifs fixés par la politique gouvernementale.

L'évaluation environnementale : contribution des citoyens

« Dans le respect de nos engagements »

Comme pour tout projet de développement, pour l'aménagement ou l'agrandissement de lieu d'enfouissement, plusieurs étapes sont à franchir avant la réalisation de ce dernier. Ces étapes sont déterminées dans le cadre de la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement d'un projet.

C'est ainsi que dans le cadre du projet de développement du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, Waste Management réalise une étude des impacts sur l'environnement dont le rapport sera remis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vue de l'obtention des autorisations nécessaires. Outre l'avis de projet déposé ce printemps et la réalisation de l'étude d'impact, une consultation des citoyens permettra de compléter l'étude d'impact du projet. En effet, les directives du MDDEP incitent les promoteurs à consulter le public dans le cadre de l'évaluation des impacts de leurs projets. Le processus de consultation vise à obtenir la contribution des citoyens concernés de façon à tenir compte de leurs préoccupations, de leurs attentes et de leurs suggestions dans la mise au point finale du projet. Cette procédure d'évaluation se conclut par des audiences publiques et des recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) résultant en l'octroi ou le refus d'un décret d'autorisation.

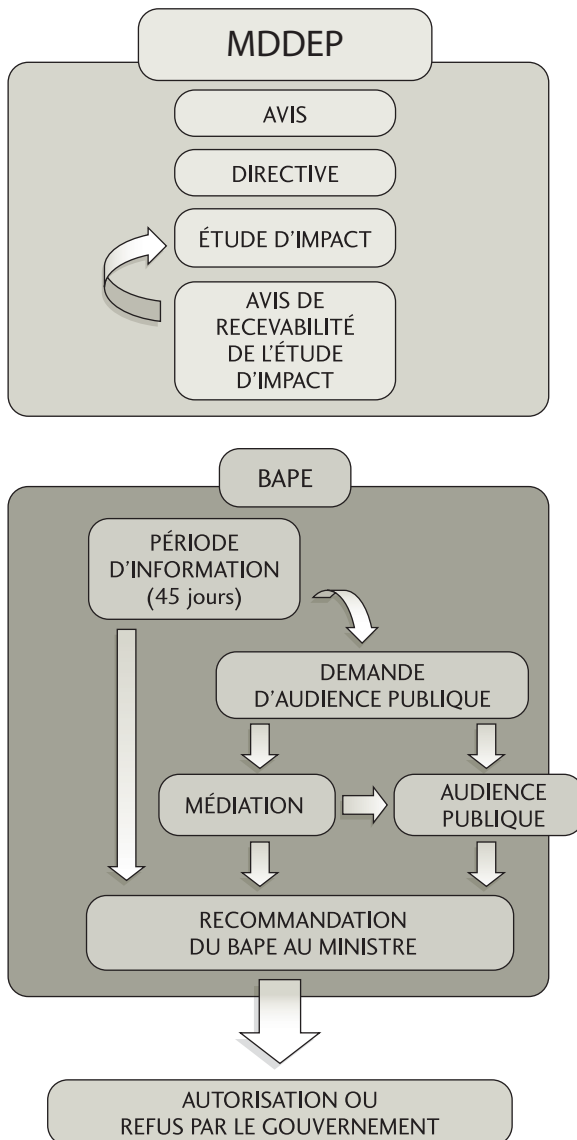
Audiences du BAPE

Après l'émission de l'avis de recevabilité par la Ministre, l'examen public du projet est enclenché. Le mandat est confié au BAPE de rendre public le rapport final de l'étude d'impact et de mener une période d'information et de consultation publique de 45 jours. Durant cette période, tout citoyen ou organisme peut demander une audience publique sur le projet. Après quoi, la Ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs mandate le BAPE de faire enquête et de tenir des audiences publiques dans un délai de quatre mois. La population est invitée à s'informer et à exprimer son opinion sur le projet lors de séances publiques tenues en deux parties, la première consacrée à l'information et la seconde au dépôt des mémoires.



Décision gouvernementale

À la fin de son mandat, la commission du BAPE remet un rapport d'enquête et ses conclusions sur le projet. Par la suite, la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs transmet au Conseil des ministres sa recommandation sur l'acceptation ou non du projet. Un décret gouvernemental fait alors état de la décision consistant à approuver le projet tel que soumis ou avec modifications, ou bien à le refuser.



Les études en cours

À l'heure actuelle, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale complète afin de définir l'acceptabilité de ses divers aspects. L'étude d'impact porte sur les trois milieux suivants : le milieu physique, le milieu biologique et le milieu humain.

Le milieu physique : étude de la climatologie, de la géologie des eaux de surface et souterraines et de la géotechnique, soit l'étude des sols et de leur stabilité à accueillir les matières résiduelles.

Le milieu biologique : étude de la végétation et de la faune qui se situe dans la zone régionale et locale. Il s'agit ainsi de déterminer quels sont les animaux et végétaux qui y vivent afin de dresser un portrait du milieu et de définir s'il est propice à l'implantation du projet sans que cela nuise à l'environnement végétal et animal.

Le milieu humain : étude du contexte régional et du cadre administratif dans lequel le projet sera implanté, démographie, caractéristiques socio-économiques, etc.

La pré-consultation : l'écoute des préoccupations citoyennes

Pour son projet de développement du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, WM entreprend, et ce, de façon volontaire, de consulter les citoyens et les organismes de la communauté. Une pré-consultation sera tenue sous la forme de séances de consultation et d'ateliers d'échanges portant spécifiquement sur les impacts du projet ainsi que sur les mesures prévues pour s'assurer que le futur site offre une sécurité optimale et réponde aux attentes des citoyens.



Un processus identique avait été mené en 2003 par WM dans le cadre du précédent projet d'agrandissement. La pré-consultation tenue à l'hiver 2003 ainsi que les audiences publiques qui ont suivi, ont conduit à l'obtention d'une autorisation en novembre 2004. Comme pour la phase précédente de développement du site, le processus de pré-consultation constitue l'un des piliers de la démarche de concertation avec le voisinage et la communauté.

Les activités de pré-consultation sont réalisées sous la coordination et l'animation d'une entreprise de communication environnementale, *Transfert Environnement*. Les experts responsables de l'étude d'impact, soit la firme d'ingénierie TECSULT, collaboreront à la démarche à titre de spécialistes et de personnes ressources.

Information et consultation

Les participants à la consultation ont accès aux informations contenues dans la proposition de projet et dans le rapport préliminaire de l'étude d'impact, tels que déposés au MDDEP. Les représentants de la communauté concernés ou intéressés par le projet sont invités à se joindre à une première séance d'information et de consultation, puis à des ateliers de travail qui permettront d'examiner les différents aspects du projet en développement.

Ces représentants, qui participeront de façon volontaire, proviennent aussi bien des milieux municipaux, que du secteur de la santé, des organismes socio-économiques, des groupes environnementaux et du voisinage. Ils sont invités à partir d'une liste de personnes et d'organismes intéressés par le projet, constituée après un inventaire socio-économique et une revue des intervenants aux consultations précédentes.



Les participants auront à se prononcer sur la justification du projet et les modalités d'aménagement du site, sur ses impacts environnementaux, ainsi que sur les mesures d'atténuation, de suivi et de surveillance à prévoir. Les résultats de la pré-consultation permettront dans un premier temps de compléter et d'ajuster l'étude d'impact, puis d'améliorer le projet en fonction des perceptions et des opinions énoncées.

Intégration au projet

À la suite de la pré-consultation, une mise à jour de la première version de l'étude d'impact sera produite et intégrera les résultats de la démarche de consultation. Les résultats seront soumis aux citoyens lors d'une deuxième séance d'information et de consultation destinée à valider les attentes recueillies et à donner les indications sur leur intégration dans le projet.

Ces résultats seront pris en considération par Waste Management pour finaliser l'étude d'impact et compléter le projet en vue de sa présentation au MDDEP, et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

La pré-consultation tenue dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact ne remplace pas l'examen du projet par le BAPE, une fois que l'étude d'impact aura été jugée recevable par le MDDEP. Les audiences publiques du BAPE, auxquelles WM participera avec transparence, constitueront la dernière étape de la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts de ce projet sur l'environnement.

Les objectifs de la démarche de pré-consultation

- Informer la communauté sur le projet et ses impacts;
- Connaître les préoccupations et les opinions des participants;
- Valider et compléter l'évaluation préliminaire des impacts du projet;
- Améliorer le rapport de l'étude d'impact et les divers aspects du projet.

Le processus en détails

Le processus de pré-consultation s'échelonne sur quatre mois et comprend une séquence d'activités et de réunions auxquelles sont convoqués les intervenants concernés par le projet.

Les étapes

Étape 1 : Séance d'information et de consultation

Au début du processus, une annonce publique est faite par le biais des médias pour informer la population de la tenue de la pré-consultation et pour l'inviter à venir s'informer sur les étapes du projet lors d'une première séance d'information. WM y fera la présentation du projet et des démarches en cours pour son évaluation et son examen public. Une période d'échanges avec les participants est prévue ainsi que pour une première revue de leurs préoccupations face au projet.

Étape 2 : Ateliers thématiques

Les participants intéressés seront invités à s'inscrire à des ateliers de travail portant sur les grands thèmes de l'étude d'impact. Ces ateliers de travail seront tenus à des intervalles d'environ un mois. Les personnes inscrites y seront convoquées spécifiquement et d'autres personnes pourront y assister sur demande. Ces ateliers, animés par un professionnel, se tiendront en présence des experts et des représentants de l'entreprise requis selon les thèmes et les sujets des échanges. À première vue, et sous réserve des demandes et des commentaires des participants, deux ateliers de travail portant sur les thèmes suivants seront tenus :

- la justification du projet et les technologies proposées;
- les impacts du projet et les mesures d'atténuation.

Au besoin, d'autres séances de travail pourraient être tenues en fonction des enjeux et des préoccupations exprimées par les participants.

Étape 3 : Séance de validation des résultats

Après les ateliers de travail, un rapport de la préconsultation sera rédigé et soumis pour révision aux participants. Il portera sur les résultats de la consultation, en termes de contenus des échanges, des préoccupations exprimées, ainsi que d'améliorations à l'étude d'impact et au projet proposé. Ce rapport servira de référence pour valider les résultats et voir à leur intégration dans le rapport de l'étude d'impact.

Documents de référence et procédure

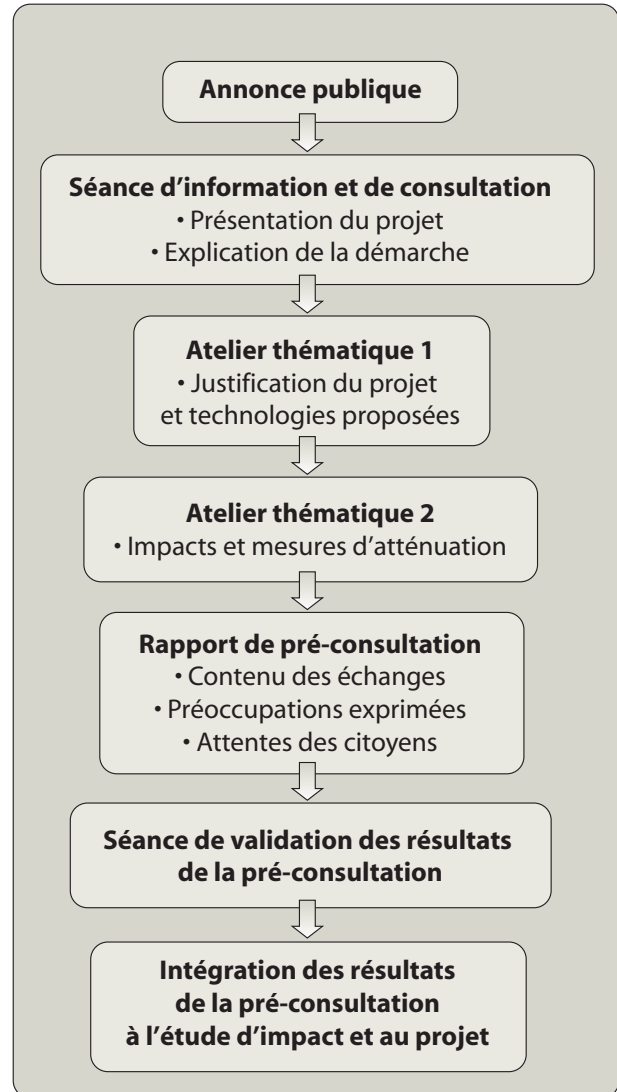
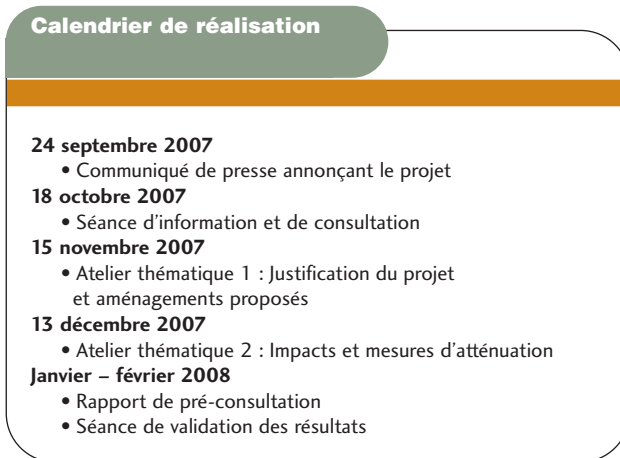
Pour chacune des rencontres, des fiches d'information sous forme vulgarisée seront fournies aux participants. Ces renseignements seront présentés au début des séances et des ateliers.

Les experts consultants et les représentants de Waste Management seront disponibles pour apporter des réponses aux interrogations des participants. Des spécialistes pourront également être invités au besoin sur des questions spécifiques et spécialisées.

Des règles de fonctionnement dans le cadre des échanges en ateliers de travail seront déterminées au début des ateliers en collaboration avec les participants. Ces règles porteront notamment sur le mandat des participants, sur la diffusion des documents, sur les relations avec les médias, sur le déroulement des réunions et sur les modes d'établissement des consensus.

Le calendrier

À l'heure actuelle, le calendrier envisagé pour ces activités de pré-consultation est le suivant :



Approche environnementale et sociale : pour un développement durable

Ces activités d'information et de consultation s'inscrivent dans l'approche de gestion technique, environnementale et sociale adoptée par Waste Management pour s'assurer que ses opérations respectent la qualité de l'environnement tout en répondant aux attentes de santé et de sécurité des communautés hôtes de ses projets. La tenue d'activités d'information et d'un mécanisme de pré-consultation sur les impacts traduit la volonté de l'entreprise de faire plus et mieux dans l'intégration des attentes et des suggestions du public, même si ce n'est pas exigé par la législation environnementale.



Proactive en environnement

Waste Management mise sur le respect et le soutien de la politique gouvernementale sur la gestion des matières résiduelles visant une augmentation de la mise en valeur des résidus et une élimination sécuritaire de ceux qui ne peuvent être récupérés. Les technologies de pointe utilisées pour l'aménagement du site, le traitement des déchets, la mise en valeur des biogaz produits par le site, correspondent et même surpassent les exigences de sécurité environnementale qui comptent au nombre des orientations de la politique 1998-2008 du gouvernement du Québec. Les installations de Sainte-Sophie continueront non seulement à respecter les exigences d'étanchéité et de confinement déjà très élevées requises par la réglementation, mais feront en plus appel à des techniques qui atteignent des performances encore plus élevées que les normes de sécurité inscrites dans le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR).

Engagée dans la communauté

Waste Management privilégie des initiatives permettant d'améliorer la qualité de vie de ses voisins. C'est ainsi qu'elle participe activement à la vie communautaire, en collaborant aussi bien avec des organismes sociocommunautaires, des groupes environnementaux, qu'avec des organismes sportifs ou de développement économique. Par exemple depuis 2002, WM met à la disposition de la Montagne d'Espoir qui accueille des personnes dans le besoin, une résidence acquise sur la 1^{re} rue à Sainte-Sophie. Également sensible aux causes touchant la santé, WM collabore avec la Fondation de l'Hôpital de Saint-Jérôme en participant entre autres à des activités de financement de cet organisme.



Au plan environnemental, l'entreprise soutient notamment Compost Sainte-Anne qui offre aux citoyens du secteur, un service de compostage. Au printemps 2007, WM a participé à une importante corvée de nettoyage initiée par les autorités de Sainte-Sophie à laquelle se sont joints les scouts de la région dans le cadre du jour de la Terre.

La collaboration avec les partenaires du milieu revêt une importance capitale pour WM. L'entreprise a ainsi développé au fil des années des partenariats d'importance afin de consentir des bénéfices financiers aux municipalités locales et environnantes, de même qu'aux agriculteurs oeuvrant dans le secteur du lieu d'enfouissement.

Dans le cadre du projet de développement du lieu d'enfouissement, les diverses activités d'information et de communication prévues visent la poursuite des engagements de WM qui veille au maintien de relations harmonieuses avec les voisins de ses installations. Les activités en appui au processus de préconsultation sur les impacts du projet entrent dans ce contexte. Plusieurs moyens sont mis à la disposition des citoyens afin de leur permettre de se tenir informés sur l'avancement du projet. Il y a par exemple la publication du bulletin d'information *EnviroXpress*, la mise en place d'une ligne téléphonique permettant aux personnes intéressées de formuler des questions ou des commentaires et d'obtenir des renseignements sur le projet ainsi que sur les opérations de l'entreprise. Un site Internet : <http://sainte-sophie.wm.com> présente également le projet. Une section du site invite d'ailleurs les citoyens à écrire à la direction de WM afin d'obtenir plus d'informations sur le projet. Ce site permet aussi l'accès aux divers documents, aux bulletins d'information et aux communiqués de presse qui sont rapidement mis en ligne après leur parution.

De plus, des visites du site d'enfouissement ainsi que la tenue de journées portes ouvertes donnent l'occasion aux citoyens de découvrir les aménagements et le fonctionnement des installations, et de poser toutes leurs questions aux représentants de l'entreprise.

Accessibilité de l'information



- Accueil
- Renseignements sur le projet de développement
- Documentation
- Salle de presse
- Communiquez avec nous


Accueil

Le sens de l'engagement

En 2003, Waste Management (WM), alors connue dans la région sous le nom de sa filiale québécoise Intersan, entamait un processus en vue d'obtenir les autorisations nécessaires à la poursuite de ses opérations à son lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie. Dès le début, notre entreprise a associé la population et le voisinage à ses démarches et a maintenu un lien continu pour l'informer et la consulter sur son projet. Notre entreprise a obtenu les autorisations nécessaires à la poursuite de ses opérations jusqu'en 2010, en respect des exigences gouvernementales calquées sur les attentes exprimées par la population. Depuis, notre entreprise estime avoir bien fait ses devoirs et rempli ses engagements envers la communauté.

WM souhaite continuer à bien desservir la collectivité à long terme, avec le même engagement de transparence et de rigueur dans la gestion de ses opérations.

À cet effet, nous entreprendrons sous peu un processus volontaire de pré-consultation sur le développement de nos installations auprès de la population de la région. Vous trouverez de plus amples détails dans la section renseignements sur le projet de développement.



Martin Dussault, directeur des Affaires publiques,
et Daniel Brien, directeur général du lieu d'enfouissement de
Sainte-Sophie,
Waste Management

WM dresse un bilan positif de ses actions

Lors des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2003, Waste Management (WM) s'était engagée à solutionner les problèmes causés par l'exploitation du vieux site opéré bien avant son arrivée en 1997. L'entreprise est heureuse de déclarer qu'elle a respecté ses obligations et rempli ses engagements envers la communauté, notamment en rendant sécuritaire cette section de la propriété qui n'avait pas été aménagée à l'époque avec les technologies fiables utilisées aujourd'hui.

Sur le plan social, WM a mis en place une série de mesures pour intégrer harmonieusement ses activités et pour mieux répondre aux attentes de la population:

- Implantation en 2004 du Comité de vigilance, composé de citoyens et de représentants d'organismes locaux. Ce comité a pour mandat de suivre les activités de l'entreprise et de recommander des mesures pouvant améliorer le fonctionnement des installations et atténuer les impacts du site sur le voisinage et sur l'environnement. À ce jour, 17 réunions ont eu lieu;
- Création d'un Comité sur l'eau potable en collaboration avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines afin de suivre de façon spécifique la qualité de la nappe souterraine au sud du site;
- Signature d'une entente de partenariat avec les municipalités de la MRC de la Rivière-du-Nord et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour la gestion de leurs matières résiduelles, se traduisant par des économies importantes pour les citoyens;
- Signature d'une entente financière avec le Comité technique agricole pour stimuler le développement de l'agriculture dans les environs du lieu d'enfouissement;
- Mise en place d'un protocole d'entente en collaboration avec le Service canadien de la Faune pour le contrôle des goélands, identifiés par les voisins comme un irritant;
- Engagement au sein de la communauté en soutenant différents organismes.

Sur le plan environnemental, notre équipe a mis en place un plan de sécurisation du site comprenant une série de mesures techniques qui ont rapporté des résultats concrets :

- Les eaux de lixiviation (liquide résiduel produit lors de la décomposition des déchets) du site sont captées et traitées de façon sécuritaire;
- La nappe d'eau souterraine est protégée par une barrière hydraulique;
- Une usine traite les eaux de lixiviation directement sur le site. Grâce à cette nouvelle usine, les anciens bassins de lixiviat qui représentaient une préoccupation pourront être enlevés;
- Les biogaz sont captés et valorisés chez Cascades qui les utilise comme source d'énergie.

Les résultats du programme de suivi environnemental serré, qui ont été transmis aux autorités et communiqués aux membres du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, ont démontré l'efficacité du plan de sécurisation.

Écoute et respect

L'équipe de gestionnaires du site de Sainte-Sophie entend poursuivre son écoute active des préoccupations des voisins afin de répondre à leurs attentes et d'apporter au site, au besoin, les ajustements nécessaires pour améliorer la qualité de vie dans le secteur.

Ces résultats témoignent que WM est une entreprise fiable qui respecte ses obligations et remplit ses engagements. WM souhaite continuer à desservir sa clientèle des Laurentides avec la même rigueur et efficacité au cours des prochaines années.

©2007 Waste Management, Inc.



2535, 1^{ère} rue
Sainte-Sophie (Québec)
J5J 2R7
450 438-5604

Lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie

Projet de développement

Séance d'information et de consultation

Tenue à la Salle du Club Optimiste
de Sainte-Sophie

Le 18 octobre 2007

Compte rendu

par :



1325, av. Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Québec (Québec)
G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	2
2	PRÉSENTATION DE WASTE MANAGEMENT	2
3	PRÉSENTATION DU PROJET ET DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	3
4	PRÉSENTATION DU PROCESSUS DE PRÉ-CONSULTATION.....	3
5	PAUSE.....	3
6	ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS.....	4

ANNEXES

ANNEXE 1	Liste des participants
ANNEXE 2	Ordre du jour
ANNEXE 3	Présentation PowerPoint

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Début de la rencontre : 19 h 10.

M. André Delisle, animateur de la séance, souhaite la bienvenue aux participants et cède la parole à M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques de Waste Management.

M. Dussault remercie les gens de s'être déplacés pour la rencontre. Il fait état de l'intérêt de Waste Management pour la concertation et la collaboration avec le milieu communautaire ainsi qu'avec les citoyens, entre autres ceux à proximité du site, et ce, depuis le tout début des opérations de Waste Management dans la municipalité de Sainte-Sophie.

Il présente ensuite les représentants de Waste Management qui interviendront au cours de la séance d'information, soit M. Daniel Brien, directeur général du site, et M. Pierre Légaré, de la firme TECSULT.

M. Delisle présente l'ordre du jour et explique aux participants le déroulement de la soirée. La liste des présences et l'ordre du jour sont présentés aux annexes 1 et 2. La présentation Power Point se trouve à l'annexe 3.

M. Delisle mentionne qu'à la suite de la présentation du projet par les représentants de Waste Management, une période d'échanges avec les participants permettra à ces derniers de poser les questions et exprimer leurs préoccupations et qu'il leur sera ensuite possible de s'inscrire aux différents ateliers thématiques concernant le projet et qui auront lieu dans les prochains mois.

2 PRÉSENTATION DE WASTE MANAGEMENT

M. Dussault présente l'entreprise Waste Management. Il brosse d'abord le tableau des activités de WM autant au Québec que dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, il décrit ensuite les réalisations de l'entreprise avec les projets précédents dans la municipalité de Sainte-Sophie. La parole est ensuite cédée à M. Brien pour la présentation du projet de développement du site de Sainte-Sophie dont il est question.

3 PRÉSENTATION DU PROJET ET DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

M. Brien présente les grandes lignes du projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Waste Management avant de céder la parole à M. Pierre Légaré qui explique la procédure d'évaluation environnementale.

4 PRÉSENTATION DU PROCESSUS DE PRÉ-CONSULTATION

M. Dussault explique en détails le processus de pré-consultation, ainsi que les objectifs visés par Waste Management dans cette démarche. Il présente aussi le calendrier des activités. Une description de l'approche environnementale et sociale préconisée par l'entreprise est faite. Cette approche s'inscrit en continuité des engagements que WM a pris dès le début de ses opérations.

5 PAUSE

M. Delisle invite les participants à revenir après une pause d'une vingtaine de minutes pour une période d'échanges. Il leur rappelle également la possibilité qu'ils ont de s'inscrire aux deux ateliers thématiques à venir.

6 ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

M. Delisle invite les participants à poser leurs questions et à donner leurs commentaires et suggestions sur le projet. Il leur mentionne que pour le bon déroulement et la prise de notes, il serait préférable que chacun des intervenants se nomme et qu'il mentionne son lieu de résidence ou l'organisme qu'il représente.

Intervenant 1	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Le permis actuel expire en 2009, si votre projet n'est pas accepté, y aura-t-il une demande de renouvellement du permis actuel ?</i>	M. Brien répond que non. On ne peut pas renouveler un permis d'exploitation. Il faut faire une nouvelle demande d'autorisation auprès du gouvernement.
<i>Mais si le BAPE refuse ? Est-ce qu'il est possible de continuer l'enfouissement au même endroit?</i>	L'autorisation actuelle concerne la zone 4 ; elle viendra à terme vers la fin de 2009 ou au début de 2010, la capacité d'enfouissement autorisée étant atteinte. Il n'existe pas d'autre manière d'avoir une autorisation. Il faut nécessairement passer par le BAPE.
<p><i>Dans la présentation, vous avez mentionné qu'il y a deux postes de transbordement et donc une clientèle externe à la MRC dont les déchets sont amenés à la Ville de Sainte-Sophie. Quel est le pourcentage de cette clientèle ?</i></p> <p><i>Mon but n'était pas de vous mettre dans une situation délicate.</i></p>	<p>Je ne connais pas le pourcentage exact.</p> <p>Il existe en effet deux postes de transbordement, l'un à Valleyfield dont les déchets sont amenés vers Sainte-Sophie et l'autre à Longueuil dont les déchets vont directement au site de Saint-Nicéphore.</p>
<i>Il existe actuellement des installations pour réduire les bruits et les odeurs causés par l'enfouissement des déchets, mais ces installations seront-elles suffisantes avec l'agrandissement du site?</i>	Les biogaz produits par le site actuel continueront d'être captés par le réseau de collecte en place. Ce réseau de collecte couvrira éventuellement la nouvelle aire d'exploitation et au besoin des équipements additionnels seront ajoutés pour le captage et le traitement des biogaz. Des vérifications sont régulièrement faites sur les conduites, pour améliorer de façon constante les installations.

<p><i>La nouvelle aire d'exploitation correspond à trois fois la zone 4. Un réacteur biologique séquentiel et plusieurs autres infrastructures sont déjà en place. L'agrandissement nécessite-t-il de tripler la capacité des installations existantes?</i></p>	<p>Les installations actuelles, comme le système de traitement des eaux, ont été aménagées avec une capacité plus grande que nécessaire. Elles suffiront, sous réserve de certains ajustements, à répondre aux nouvelles capacités d'enfouissement. Pour le biogaz, deux torchères seront installées. Pour le traitement des eaux, de nouveaux bassins et d'autres installations seront ajoutés, et ce, au besoin. Par ailleurs, comme le recouvrement des secteurs se fait progressivement, il n'y a donc pas d'accumulation des biogaz. Le système de traitement pourra répondre à la demande. Ainsi, les infrastructures ne seront pas triplées.</p>
<p><i>Vous parlez du fait que l'agrandissement tient compte de la croissance démographique et de la diminution des déchets engendrée par la politique sur la gestion des matières résiduelles. Plusieurs entreprises travaillent désormais dans le domaine du tri et du compostage des matières résiduelles. Ces entreprises sont présentes partout, elles veulent les citoyens comme clients et sont ainsi vos concurrents directs. Pouvez-vous nous donner vos commentaires à ce sujet ? Est-ce que vous tenez compte de cette catégorie de compétiteurs ?</i></p>	<p>Le projet d'agrandissement tient compte de la réduction de 65 % des matières résiduelles prévue dans la politique. Certaines entreprises, par exemple de tri-compostage, sont agressives en terme de concurrence à l'enfouissement, mais il y a des limites dont elles ne tiennent pas compte : on parle même de réduction allant jusqu'à 75 % uniquement sur les déchets provenant des MRC. Ces chiffres ne tiennent pas compte de nos plus importants clients, soit les industries, les commerces et les institutions (ICI), qui représentent 65 % du tonnage annuel reçu à Sainte-Sophie. Il faut donc mettre un bémol sur les évaluations. Les besoins en élimination estimés pour notre projet sont justifiés.</p> <p>Les entreprises de tri-compostage ne sont pas véritablement des concurrents, car c'est bien de développer des techniques pour réduire l'enfouissement. Cela n'a toutefois pas d'impact sur l'offre de services de WM, qui demeure la même, c'est-à-dire l'offre d'une solution pour les déchets ultimes; il n'y a donc pas de problème dans ce cas.</p> <p>Si les gens viennent visiter le site d'enfouissement, ils pourront voir sur le front de déchets qu'il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour diminuer l'enfouissement. Pensons entre autres au carton que l'on reçoit malheureusement encore en grande quantité.</p>

Intervenant 2	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>La capacité actuelle est encore valide pour combien d'années et de tonnes ?</i>	Le décret est valable pour 5,4 millions de mètres cubes et sur cinq ans, soit l'équivalent d'environ 1 million de tonnes par an. Le site est en opération depuis deux ans, il reste donc pour moins de trois ans.
<i>Peut-on compacter les déchets déjà enfouis afin de pouvoir en enfouir encore plus ?</i>	Le rajout de matières entraîne nécessairement de la compaction, mais cela ne permet pas le gain d'un grand volume en cinq ans. En 20 ans, il est possible que le niveau atteint par les déchets baisse significativement mais pas en cinq ans.
<i>Combien de tonnes peut-on encore enfouir ?</i>	Entre 2 et 3 millions de tonnes.
<i>L'ancien site présente-t-il des possibilités d'enfouissement ?</i>	Non. Ce site est fermé et il n'est pas possible de le rouvrir.

Intervenant 3	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<p><i>Je trouve désolant qu'il n'y ait pas beaucoup de monde, car c'est un beau projet. Dans trois ans, advenant que le projet d'agrandissement soit rejeté, allez-vous quitter les lieux comme cela a été fait à Sainte-Thérèse ? Quel engagement et garantie avons-nous que vous serez là après ?</i></p>	<p>Le certificat d'autorisation inclut des garanties financières à déposer obligatoirement par WM auprès du gouvernement pour l'exploitation du site. Si les exigences du décret d'autorisation ne sont pas respectées, le gouvernement dispose de la garantie financière qui est de l'ordre de deux millions de dollars. Avec l'ancien site qui fait l'objet d'un plan de sécurisation, WM a dû déposer des garanties additionnelles de sept millions de dollars. Le plan de sécurisation doit être mis en place et être maintenu à long terme après la fermeture du site. En plus de la garantie financière exigée pour l'opération du site, il y a également un fonds de post-fermeture qui doit être constitué par le prélèvement d'un montant sur chaque tonne qui entre au site. Ce montant va directement dans le fonds de fiducie, géré par le MDDEP, qui est un compte prévu pour la gestion post-fermeture. Si le site ferme en 2010, ce fonds servira entre autres, aux travaux d'entretien et au suivi environnemental. Waste Management doit demander au Ministère pour pouvoir utiliser ces sommes.</p>
<p><i>Cela veut donc dire que lorsque le site est fermé, WM est encore là pour plusieurs années?</i></p>	<p>Le montant du fonds de post-fermeture à constituer est basé sur l'évaluation des coûts des travaux et du suivi environnemental à réaliser une fois le site fermé et ce pour une période minimale de 30 ans. Ces montants sont gérés par le Gouvernement. La réglementation existe pour les futurs sites d'enfouissement technique. À Sainte-Sophie, c'est une obligation déjà inscrite dans les clauses du décret d'autorisation du site. En plus, Waste Management s'occupe de ses sites fermés en vertu d'une politique interne de l'entreprise. Il y a un groupe chez WM qui gère uniquement des sites fermés. Au Québec, WM a deux sites qui ont ce statut : Sainte-Gertrude et Lachute. Nous sommes présents sur les sites fermés pendant au moins 30 ans.</p>

Intervenant 4	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<p><i>J'ai une question technique, concernant les membranes : avez-vous une évaluation du nombre d'années que ça prendra pour qu'elles se désagrègent ? Je prends l'exemple des sacs de plastique qui ont 300 ans de durée de vie. Que va-t-il arriver et quelles sont les solutions, surtout pour les générations à venir?</i></p>	<p>Cette question pourra être discutée plus en détails lors des ateliers thématiques. Les matériaux utilisés pour les membranes, le sont depuis une trentaine d'années aux États-unis. Plusieurs tests ont été réalisés (processus de vieillissement accéléré, attaque par les gaz et le lixiviat, etc.) Ces tests sont faits dans des conditions extrêmes et ont permis de déterminer une durée de vie de 100 à 400 ans. Durant les 50 à 100 premières années, il n'y a donc pas de problème et c'est là que les eaux de lixiviation et les biogaz sont le plus actifs. Par la suite, les déchets sont devenus pratiquement inertes et il n'y a pratiquement plus de lixiviat et de biogaz. Les membranes sont très fiables selon l'expérience vécue aux États-unis, les tests et les simulations en laboratoires; c'est sûr que les experts ne vivent pas 100 ans pour les tester. Mais des tests en laboratoire démontrent leur efficacité et leur longévité.</p> <p>Le sujet des membranes sera abordé lors de l'Atelier 1, étant donné que c'est une préoccupation. Des experts en la matière pourront être invités à répondre aux questions.</p>

Intervenant 5	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<p><i>Cascades récupère tous les biogaz. Si jamais l'entreprise ferme, y a-t-il d'autres avenues, d'autres projets qui pourront bénéficier de ces biogaz ?</i></p>	<p>Il y a d'autres utilisateurs possibles dans l'éventualité où Cascades cessait de s'alimenter en énergie à partir des biogaz du site. En Amérique du Nord, WM a plus de 70 projets d'alimentation de génératrices qui transforment les biogaz en énergie. Au Québec, il n'y a cependant pas beaucoup d'ouverture avec Hydro-Québec. Mais ce n'est pas le cas aux États-Unis où l'entreprise privée peut générer de l'énergie. Au Québec, nous cherchons activement des partenaires pour utiliser nos biogaz.</p> <p>WM est fier des retombées palpables de la valorisation du biogaz du site de Sainte-Sophie. N'eût été de cette entente avec WM, l'usine Cascades ne serait probablement plus en activité.</p>
<p><i>Il est important de rechercher de nouveaux partenariats, le développement à Sainte-Sophie se fait très rapidement et c'est bien pour la municipalité.</i></p>	<p>Oui, nous en sommes conscients.</p>
<p><i>Pensez-vous qu'il y a des possibilités au niveau de l'agriculture?</i></p>	<p>Le biogaz nécessite de nombreuses transformations avant de produire de l'énergie. Pour Cascades c'est très intéressant, car il y a une réutilisation directe. D'autres projets sont envisagés. On regarde ce qui se fait ailleurs, à Chicago, ils utilisent plusieurs méthodes pour valoriser les biogaz, par exemple pour fournir l'électricité à des résidences.</p>

Intervenant 6	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<p><i>Le samedi, du Domaine des Cyprès, on entend souvent le bruit provenant du site et pas un bruit traditionnel dans les environ. Y a-t-il quelque chose qui est envisagé pour cela ?</i></p>	<p>Le site est en opération six jours par semaine et WM essaie de diminuer le nombre d'équipements en fonction le samedi. Nous essayons le plus possible de restreindre le bruit, comme en tout temps d'ailleurs sur les heures d'opération. Des mesures sont constamment mises en place pour réduire le bruit, la construction de buttes par exemple.</p>
<p><i>J'habite à 1 – 1,5 kilomètres à vol d'oiseau du site et j'entends les bruits de recul des camions. Je sais qu'on ne peut pas enlever l'alarme de recul, mais depuis l'agrandissement, ce bruit a augmenté.</i></p>	<p>Nous allons analyser quel moyen mettre en œuvre pour atténuer le bruit de ce côté La faisabilité des différentes actions sera analysée. Il y a un écran du côté de la 1^{ère} rue ; nous pouvons voir la pertinence d'en installer sur les autres côtés du site.</p> <p>Comme sur les côtés d'une autoroute, une telle butte de protection contre le bruit est plus haute que les camions.</p> <p>C'est la première fois qu'on nous mentionne ce problème du côté où vous habitez. Nous allons y voir pour faire plus attention.</p> <p>Cette question du bruit a été soulevée par le Comité de vigilance du site. Ce fut aussi mentionné dans le rapport du BAPE et c'est pour ces raisons que des écrans sonores ont été construits.</p>
<p><i>J'imagine que vous êtes actuellement au plus haut niveau sur la butte des déchets et c'est pour cela que le bruit augmente ?</i></p> <p><i>Non.</i></p>	<p>Non. Actuellement les opérations se déroulent à un très bas niveau. Avez-vous déjà visité le site?</p> <p>Vous devriez venir pour voir ce qui en est.</p>

Intervenant 7	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>On avait suggéré un autre type d'avertisseurs pour les camions; il existe des avertisseurs de recul Stroblite. Mais apparemment ce n'est pas permis au niveau de la réglementation.</i>	Les alarmes de recul sont incontournables. La fréquence d'utilisation peut toutefois être revue. On peut examiner diverses possibilités, comme celle de faire reculer le moins possible les machineries en les faisant circuler en cercles.

M. Delisle invite les participants à s'inscrire aux ateliers 1 et 2 et les remercie de leur présence et de leur participation. M. Dussault souhaite une bonne fin de soirée à tous et mentionne aussi que tous les documents sont disponibles sur le site Internet, dans le bulletin Enviro Xpress et qu'il y a aussi l'étude d'impact qui sera du domaine public sous peu. Il invite les personnes présentes à faire passer le message dans leur entourage.

Huit intervenants s'inscrivent sur place pour les ateliers thématiques.

Fin de la séance : 21 h

Stéphanie Sinaré et Marie-Noëlle Sergerie
Rapporteuses

Annexe 1
Liste des participants

PRÉSENCES À LA SÉANCE D'INFORMATION DU 18 octobre 2007

Participants

Francine Valiquette, Citoyenne St-Jérôme
Gilles Séguin, Citoyen St-Jérôme
Eddy Gresko, Citoyen St-Jérôme
Serge Lepage, Citoyen Sainte-Anne-des-Plaines
Johanne Chartrand, Conseil central des Laurentides
Denys Gagnon, Conseil municipal de Sainte-Anne-des-Plaines
Guy Charbonneau, Ferme Vacheolé CAARUL
Nadine Soumis, Députée Monique Guay
Robert Védrine, Citoyen Sainte-Anne-des-Plaines
Réal Simard, Citoyen Sainte-Anne-des-Plaines
Stéphane Roy, Serre Sagami
Robert Proulx, Citoyen Sainte-Sophie et voisin du site
Carl Girard, Citoyen Sainte-Anne-des-Plaines
Henriette Breault-Vedrine, Citoyenne Sainte-Anne-des-Plaines
Florian Hogue, Citoyen Sainte-Anne-des-Plaines
Patrick Boyer, Citoyen St-Jérôme
Élaine Nicol, Photographe Écho du Nord
Diane Richard, Journaliste Écho du Nord
André Boucher, Comité de vigilance
Simon Lafrance, C.M.M
Louise Lalonde, Citoyenne St-Hippolyte
Gaston Laroche, Citoyen Sainte-Sophie
Sylvain Viau, Citoyen Saint-Colomban

Pour Waste Management

M. Martin Dussault
M. Daniel Brien
M. Pierre Légaré - TECSULT

Pour *Transfert Environnement*

M. André Delisle
M. Alex Craft
Mme. Stéphanie Sinaré
Mme. Marie-Noëlle Sergerie

Annexe 2
Ordre du jour



PROJET SAINTE-SOPHIE

Séance publique d'information et de consultation
Jeudi le 18 octobre 2007 à 19h

Club Optimiste de Sainte-Sophie
2181, rue de l'Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR

18h30	Accueil et identification
19h	Ouverture par André Delisle, animateur
19h05	Mot de bienvenue par Martin Dussault , directeur des Affaires publiques – WM
19h10	Présentation des représentants de Waste Management et de TECSULT
19h15	Exposés sur le projet : <i>La compagnie, ses activités et le projet</i> par Daniel Brien, directeur général du site de Sainte- Sophie <i>Les étapes de l'étude d'impact et la préconsultation</i> par Pierre Légaré, TECSULT par Martin Dussault, directeur des Affaires publiques
20h15	Pause
20h30	Période d'échanges avec les participants
21h30	Inscription aux ateliers thématiques

Annexe 3
Présentation Powerpoint

LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

Projet de développement

18 octobre 2007



Plan

- **Waste Management : activités et réalisations**
- **Le projet de développement**
- **L'évaluation environnementale**
- **La pré-consultation**
- **Une approche environnementale et sociale**

2 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement, Pensez vert. Pensez Waste Management.



Waste Management : ses activités

- **En Amérique du Nord**
 - Plus de 131 centres de tri
 - 413 divisions de collecte et de transport
 - 17 centres de valorisation énergétique
 - 283 lieux d'enfouissement
 - 95 sites valorisant le biogaz en énergie



3 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement, Pensez vert. Pensez Waste Management.



Waste Management : ses activités

- **Au Québec :**
 - Collecte, transport, récupération et élimination des matières résiduelles
 - 3 lieux d'enfouissement
 - 2 postes de transbordement situés à Longueuil et à Salaberry-de-Valleyfield
 - Plus de 300 employés au Québec dans 7 divisions
 - Plusieurs milliers de ménages et d'ICI desservis

4 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement, Pensez vert. Pensez Waste Management.



Waste Management : ses activités

- **À Sainte-Sophie :**
 - De 1997 à aujourd'hui, de nombreuses améliorations
 - 2004: décret d'autorisation pour 5 ans
 - Un site respectant les exigences réglementaires



5 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement, Pensez vert. Pensez Waste Management.



Waste Management : ses réalisations

- **Sécurisation du vieux site**
 - Construction d'une tranchée périphérique ceinturant le site
 - Mise en place d'une barrière hydraulique
 - Captage et valorisation du biogaz
 - Traitement optimal du lixiviat



6 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement, Pensez vert. Pensez Waste Management.



Waste Management : ses réalisations

- **Bilan environnemental**
 - Amélioration de la qualité de l'eau souterraine
 - Effluents de meilleure qualité
 - Efficacité du système de captage des biogaz



7 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.

Waste Management : ses réalisations

- **Atténuation des nuisances**
 - Programme de contrôle des goélands
 - Protocole d'entente avec le SCF
 - Réduction du bruit des opérations
 - Système de contrôle des odeurs
 - Plantation d'arbres comme écran visuel



8 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.

Le projet de développement : l'avis de projet

- **Printemps 2007: dépôt au MDDEP**
- **Le projet proposé:**
 - Poursuite de l'exploitation du LET
 - Nouvelle aire d'enfouissement de 99 hectares
 - Volume potentiel : 30 000 000 mètres cubes
 - Tonnage annuel : jusqu'à 1,25 millions tonnes/an
 - Durée d'exploitation : 25 à 30 ans



9 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.

Le projet de développement : la localisation

- **Zone d'exploitation envisagée:**



10 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.

Le projet de développement : l'exploitation

- **Un aménagement sécuritaire**
 - Selon les exigences du REIMR pour les LET
 - Le maintien des technologies éprouvées
 - Parois étanches autour des cellules
 - Système d'imperméabilisation à triple niveau d'étanchéité
 - Collecte et traitement des lixiviats et biogaz
 - Valorisation énergétique des biogaz



11 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.

Le projet de développement : la continuité des services

- **La clientèle desservie**
 - Continuité dans la desserte du marché actuel
 - Laurentides
 - Lanaudière
 - CMM
 - Croissance démographique (2010-2035)
 - Augmentation de la population de 17,3%
 - Besoins d'enfouissement proportionnels à la population du territoire desservi.



12 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.

Le projet de développement : la continuité des services

- **Des besoins démontrés**
 - Respect des projections de la Politique gouvernementale 1998-2008
 - Prévission de déficit de capacité d'enfouissement en 2010 dans le marché visé
 - Solution à long terme pour les Laurentides et les régions limitrophes



13 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



Le projet de développement : les étapes

- **Démarches d'évaluation**
 - Réalisation de l'étude d'impact : 2007-2008
 - Pré-consultation : 2007-2008
 - Audiences publiques : automne 2008
 - Décision ministérielle : printemps 2009
 - Début de l'exploitation : janvier 2010



14 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



L'évaluation environnementale

Tout projet de développement, d'aménagement ou d'agrandissement de lieu d'enfouissement, afin d'être approuvé, doit suivre les étapes inscrites dans la **Procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE)**

« La **PÉEIE** assujettit les entreprises, les organismes ou les personnes qui projettent de réaliser des activités ou des travaux susceptibles de modifier de manière significative la qualité de l'environnement à l'obligation de fournir un étude d'impact sur l'environnement et, le cas échéant, d'en soumettre les résultats à un processus d'examen public » (MDDEP)

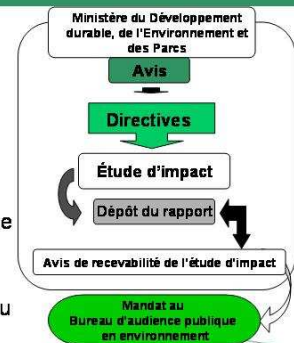
15 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



L'évaluation environnementale : la démarche d'autorisation

• Évaluation des impacts: MDDEP

- Avis de projet
- Directive de l'étude d'impact
- Pré-consultation et rapport
- Étude d'impact et rapport
- Avis de recevabilité de l'étude d'impact
- Résumé de l'étude d'impact
- Analyse environnementale du MDDEP

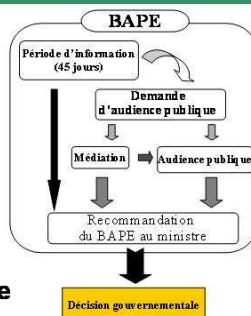


16 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



L'évaluation environnementale : la démarche d'autorisation

- **Examen public: BAPE**
 - Période d'information et de consultation
 - Séance publique d'information
 - Audiences publiques du BAPE
 - > 1ère partie : information et questionnement
 - > 2è partie : positions et mémoires
 - Rapport de la Commission
- **Recommandation du Ministre**
- **Décision du Gouvernement**



17 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



L'évaluation environnementale : l'étude d'impact

- **Justification du projet**
- **Description du milieu**
 - Milieu physique: climatologie, géologie des eaux de surface et souterraines, géotechnique
 - Milieu biologique : végétation et faune
 - Milieu humain : contexte régional, cadre administratif, démographie, caractéristiques socio-économiques, etc.



18 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



L'évaluation environnementale : l'étude d'impact

• Identification et évaluation des impacts

- Impacts liés aux activités d'aménagement
 - Utilisation des sols
 - Bruit
- Impacts liés à l'exploitation du site
 - Ambiance sonore
 - Santé

• Mesures d'atténuation



19 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



L'évaluation environnementale : contribution des citoyens

• La pré-consultation

- Un processus volontaire de consultation des citoyens et des organismes de la communauté
- Processus identique à celui mené en 2003
- Concertation avec le voisinage et la communauté



20 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



La pré-consultation : l'écoute des préoccupations

• Les objectifs

- Informer la communauté sur le projet et ses impacts
- Obtenir la contribution des citoyens
- Améliorer le rapport de l'étude d'impact et bonifier le projet final
- Répondre aux attentes de la communauté



21 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



La pré-consultation : le processus

• Le processus en détails

- Processus s'échelonnant sur quatre mois
- 3 principales étapes :
 - Étape 1 : Séance d'information et de consultation (Séance d'aujourd'hui)
 - Étape 2 : Ateliers thématiques
 - La justification du projet et les technologies
 - Les impacts du projet et les mesures d'atténuation
 - Étape 3 : Séance de validation des résultats

22 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



La pré-consultation : les résultats

• Intégration au projet

- Les résultats permettront de compléter et d'ajuster l'étude d'impact
- Les résultats validés serviront à compléter le projet



23 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



La pré-consultation : les participants

• Catégories

- Milieux municipaux, secteur de la santé, organismes socioéconomiques, groupes environnementaux et voisinage

• Modalités d'information

- Accès à l'ensemble des informations contenues dans la proposition de projet et dans le rapport préliminaire de l'étude d'impact



24 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



La pré-consultation : les ateliers

- **Déroulement type d'une séance**

- Fiches d'information sous forme vulgarisée fournies aux participants et présentées en début de séances
- Présence d'experts consultants et de représentants de WM
- Invitation d'autres spécialistes au besoin
- Règles de fonctionnement déterminées au début des ateliers



25 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



La pré-consultation : calendrier

24 septembre 2007 - Communiqué de presse annonçant le projet

18 octobre 2007 - Séance d'information et de consultation

15 novembre 2007 - Atelier thématique 1

13 décembre 2007 - Atelier thématique 2

Janvier – février 2008 - Rapport de pré-consultation et Séance de validation des résultats

26 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



Une approche environnementale et sociale

- **Proactivité en environnement**
- **Intégration des exigences environnementales et des attentes sociales**
- **Collaboration avec la communauté pour conception, évaluation et atténuation des impacts**
- **Contributions aux initiatives d'amélioration du milieu**

27 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



La continuité de nos engagements

- **Transparence dans l'information**
- **Échanges avec la communauté**
 - Comité de suivi de Sainte-Anne-des-Plaines
 - Comité de vigilance
- **Gestion environnementale et sécuritaire**
 - La politique environnementale de WM
 - Amélioration continue
 - Conformité réglementaire
 - Mesures correctives et préventives

28 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



La continuité de nos engagements

- **Apport au développement économique régional**
 - Biogaz - énergie pour l'usine Cascades
 - Entente avec le Comité technique agricole
- **Partenariat avec les municipalités:**
 - Entente avec la municipalité de Sainte-Sophie
 - Entente avec les municipalités de la MRC de la Rivière-du-Nord
 - Entente avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

29 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



La continuité de nos engagements

- **Soutien des efforts de récupération et de recyclage**
- **Contributions communautaires**
 - Acquisition des propriétés rapprochées du site
 - Réutilisation communautaire d'une propriété (Montagne de l'Espoir)
 - Soutien aux organismes du milieu (santé, loisirs, compostage)



30 De la collecte quotidienne à la protection de l'environnement. Pensez vert. Pensez Waste Management.



ÉCHANGES

**QUESTIONS?
COMMENTAIRES?
SUGGESTIONS?**



Inscription aux ateliers thématiques

- **Atelier 1 : Justification et technologies proposées**
 - Les justifications du projet, soit les perspectives des besoins d'enfouissement des matières résiduelles de 2010-2035, ainsi que l'aménagement envisagé pour le nouveau site, les technologies utilisées, en passant par les étapes de la réalisation du projet.
 - Le 15 novembre 2007 à 19 h à la salle du Club Optimiste de Sainte-Sophie
- **Atelier 2 : Impacts et mesures d'atténuation**
 - Les impacts potentiels du projet sur l'environnement, qu'ils soient naturels ou humains, ainsi que les mesures d'atténuation envisagées pour réduire ces derniers.
 - Le 13 décembre 2007 à 19 h à la salle du Club Optimiste de Sainte-Sophie

